

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE
SAUGEOT-le-Puits

2018 - 2037

Département (s) : 39 - Jura

Surface retenue pour la gestion : 104,36 ha

Altitudes extrêmes : 570 m - 751 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Franche-Comté

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
Afférents au Conseil : 7
en exercice : 6
présents : 4

L'an deux mil dix-huit et le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

M. MILLET Alain

Date de la convocation
05/10/2018
Date d'affichage
19/10/2018

PRESENTS : MILLET Alain, ROYET Gilbert, CHAUVIN Bernard
SORGUE Eric

ABSENTS EXCUSES : BENIER-ROLLET Dominique, BENIER
ROLLET Thomas

Secrétaire de séance : Eric SORGUE

OBJET : REVISION D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE
SAUGEOT-LE-PUITS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du projet de révision d'aménagement de la Forêt communale de Saugeot-le-Puits, présenté par l'Office National des forêts, et après en avoir délibéré,

émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement de la Forêt communale de Saugeot-le-Puits d'une contenance totale de 104,36 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2018 à 2037, à savoir :

- forêt traitée en futaie irrégulière sur toute la surface avec un groupe unique, dont l'objectif est la production de bois d'œuvre feuillus et résineux et de bois de chauffage feuillu tout en assurant la protection générale des milieux naturels et des paysages ;

et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites classés, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**Le Maire,
Alain MILLET**



NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAUGEOT-le-Puits

2018 - 2037

Le contexte :

La forêt communale de SAUGEOT-le-Puits est située sur le haut des pentes intermédiaires, à une altitude moyenne de 680 m.

La forêt est composée majoritairement de peuplements mélangés à dominante résineuse (sapins et accessoirement épicéas) avec du hêtre et des feuillus divers.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Un enjeu moyen de production : la forêt est située sur des stations diverses et variées de fertilité globalement moyenne. L'accroissement estimé sur la forêt durant le dernier aménagement est d'environ 4 m³/ha/an (*volume aménagement*).

Un enjeu environnemental principalement ordinaire.

Un enjeu fort pour le paysage et l'accueil du public sur près de la moitié de la surface.

Un enjeu faible pour la protection contre les risques naturels.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

La forêt communale de Saugeot-le-Puits présente aujourd'hui des peuplements **plutôt** intéressants en richesse et en structure, mais elle est globalement jeune et plutôt peu "chargée" en volume, surtout au niveau des résineux.

Entre 1998 et 2017, elle a généré une recette de 107 €/ha/an et 11 €/ha/an ont été investis en travaux dans le même temps.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

L'objectif principal de la forêt est la production de bois d'œuvre résineux (et accessoirement feuillu) et de bois de chauffage feuillu tout en assurant la protection générale des milieux naturels et des paysages.

Le traitement retenu est la **Futaie Irrégulière** sur toute la surface, avec des coupes assises par contenance à rotation moyenne de 10 ans.

Les essences principales objectif sont le sapin pectiné, le hêtre et le chêne, accompagnées de l'épicéa commun et de divers feuillus (érable sycomore, tilleul, ...).

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Un programme de coupes avec une prévision de récolte sur 20 ans estimée à **6 200 m³** (*volume commercial sur écorce avec houppiers*) soit **3,0 m³/ha/an** sur l'ensemble de la forêt. Ce volume est un peu inférieur à l'accroissement prévu, mais la forêt est jeune et plutôt en phase de transformation-"reconstitution".

pour les travaux :

La réalisation de travaux sylvicoles de dégagements et nettoiements afin de garantir l'avenir de la régénération. L'entretien de la desserte existante et des améliorations ponctuelles afin de valoriser au mieux les récoltes de bois. Le tout, en assurant la protection de la biodiversité présente.

Bilan prévisionnel :

Dans la logique de baisse des récoltes, pour recapitaliser un peu, les recettes sont en baisse. Le bilan financier est encore toutefois correct pour le propriétaire : revenu net prévisible (hors impôts fonciers) de 53 €/ha/an.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAUGEOT-le-Puits
N° Modification d'aménagement	0

Numéro du ou des départements de situation	39 - Jura		
Communes de situation	Denezières	Saugeot	Uxelles
N° ONF de la région nationale IFN de référence	317- Pentes intermédiaires jurassiennes		
Schéma régional d'aménagement de référence	Franche-Comté		

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2018	2037

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt de Saugeot-le-Puits	F073411	104 ha, 36a 09ca	09/07/1999	1998	2017

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	104 ha, 36a 09ca
Surface retenue pour la gestion	104,36 ha
Surface boisée en début d'aménagement	103,94 ha
Surface en sylviculture de production	101,21 ha

COMMENTAIRES :

La surface en sylviculture correspond à la surface boisée, de laquelle on a retiré la surface du type de peuplement ZNA.

Détail des surfaces non boisées (emprises) : 0 ha 42 (emprises E.D.F. parcelles 7, 8 et 13).

Un dossier d'application au régime forestier, pris en compte dans les surfaces, est actuellement en cours pour une surface de 4,3217 hectares.

Les périmètres définis par les plans cadastraux et forestiers présentent assez peu de différences.

Le périmètre défini à partir des relevés GPS est globalement cohérent avec le périmètre cadastral, sauf :

- en limite de territoire communal (avec Bonlieu), sur la bordure Est (au centre et côté Nord) de la parcelle 8, sur la bordure Sud de la parcelle 9 et en bordure Sud-Ouest de la parcelle 10 ;
- en limite Nord de la parcelle 10 ;
- en limite Ouest de la parcelle 11 (avec la forêt communale de Denezières) ;
- en limite Est des parcelles 11 et 12 (avec le territoire communal et la forêt communale de Doucier) ;
- en limite Est des parcelles 13 et 14 (avec le territoire communal de Doucier) ;
- et en limite Ouest des parcelles 13, 14 et 15 (avec le territoire communal de Denezières).

Ces différences, entre le plan cadastral et le plan forestier, sont à signaler au service du cadastre pour rectification, d'autant plus que les levés faits sur les forêts communales voisines avaient déjà révélés ces "écarts".

De nombreux chemins de remembrement (propriété de l'Association Foncière) cadastrés en limite des parcelles de la forêt communale n'ont pas été implantés (ou déplacés) sur ces emprises ; **souvent, ils sont même "inclus" dans le périmètre des parcelles de la forêt communale sur le terrain, notamment dans les parcelles 8, 9, 10 et 17.**

Une modification de parcellaire a été faite : l'ancienne parcelle 10 composée de 3 tènements a été "découpée" entre les nouvelles parcelles 10 et 17.

Une nouvelle parcelle 16 a été créée avec les terrains bénéficiant nouvellement du régime forestier.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 3 ha	faible	moyen 101 ha	fort	104 ha
Fonction écologique		ordinaire 94 ha	reconnu 10 ha	fort	104 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 59 ha	reconnu 1 ha	fort 44 ha	104 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible 104 ha	moyen	fort	104 ha

COMMENTAIRES : enjeu de production globalement moyen (4,1 m³/ha/an commerciaux récoltés sur les 20 dernières années) ;

enjeu environnemental principalement ordinaire pour la forêt. Mais 1 Z.N.I.E.F.F. de type I fait que certaines zones présentent un enjeu reconnu ;

enjeu majoritairement local pour le paysage et l'accueil du public. Mais il est fort dans les zones englobées dans le contour du site Classé « Vallée du Hérisson à Bonlieu ».

Il est aussi reconnu dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau situé en bordure de la parcelle 9 ;

enjeu très localement moyen pour la protection contre les risques naturels (versants "instables" de la forêt).

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Site classé	44 ha	Vallée du Hérisson à Bonlieu : parcelles 1, 2p à 7p, 11, 12, 13p à 15p
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	1,21 ha	Captage de la source du petit Geot 2 : Arrêté préfectoral en cours d'instruction, mais Périmètre de Protection Rapproché sur les parcelles (8p) et 9p et captage en limite de la parcelle 9 (et en partie dedans ?).

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : respect des réglementations dans les zones concernées par le site classé ou le périmètre de protection rapproché

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type I	10 ha	"Vallée du Hérisson" (n° 0484 0022) : parcelles 1p, 3p à 7p, et 11p à 15p ; "Pelouses sur Joz" (n° 0000 0746) : en bordure des parcelles 5, 7 et 8.
ZNIEFF de type II	10 ha	"Pelouses, marais, lacs, forêts et falaises de la Combe d'Ain" (n° 0484 0000) : parcelles 1p, 3p à 7p, et 11p à 15p

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques fonciers, essence inadaptée, ...

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : le frêne est atteint par la chalarose ; ce n'est pas une essence objectif, mais il est présent sur une grande partie de la forêt et dans la mesure du possible, les arbres malades seront récoltés lors des martelages

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Sensibilité des sols (tassement : sites toujours très sensibles)	2 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	2 ha
Pratique de l'affouage	100 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	104 ha

Un sentier jaune P.D.I.P.R. (petite randonnée) borde les parcelles 8 et 16, et traverse les parcelles 1, 3 à 6, 8 et 13 à 15 ; dans la parcelle 6, il y a le belvédère de la "Dame blanche".

Dans la parcelle 3, on a une laizine "clotûrée".

Sur la limite de parcelle 8/9, côté Est, il y a une cascade sur la Sirène.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	570 m	751 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
	Catalogue synthétique des plateaux calcaires - zone 2		
Mosaïque de plateaux	Mosaïque de stations Z 1-3 (Chênaie sessiliflore-charmaie sur lapiaz : 5 %), Z 1-4 (Chênaie sessiliflore-charmaie sur sol très superficiel : 15 %), Z 1-5 (Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel : 40 %), Z 1-6 (Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol moyennement profond : 30 %) et Z 1-7 (Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol profond : 10 %), sur calcaire ou moraine	24,12 ha	23%
Z 1-14	Chênaie-hêtraie thermoxérophile à laiche blanche et séslerie sur éboulis fin	0,93 ha	1%
Z 1-17	Chênaie-charmaie-tillaie-ébrablaie hygrosциaphile à scolopendre	4,11 ha	4%
Z 1-20	Hêtraie-chênaie-charmaie hygrosциaphile sur versant d'ubac	0,22 ha	0%
Mosaïque de versants	Mosaïque de stations Z 1-21 (Chênaie sessiliflore-hêtraie-charmaie xérophile de versant mésotherme sur sol superficiel : 60 %) et Z 1-22 (Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile de versant mésotherme sur sol assez profond : 40 %), sur calcaire	4,91 ha	5%
Z 1-27	Hêtraie-chênaie-charmaie de bas de versant sur matériaux colluviaux	1,84 ha	2%
	Pentes intermédiaires - partie haute (zone 2)		
Z 2-2	Hêtraie calcicole xérophile à séslerie sur sol très superficiel sur calcaire	0,09 ha	0%
Mosaïque de plateaux	Mosaïque de stations Z 2-1.3 (Hêtraie-sapinière neutrocalcicole mésoxérophile sur dalle calcaire affleurante : 10 %), Z 2-3 (Hêtraie-sapinière calcicole xérocline sur sol superficiel : 40 %), Z 2-4 (Hêtraie-sapinière calcicole mésophile à hydrocline sur sol moyennement profond : 35 %) et Z 2-5 (Hêtraie-sapinière neutrophile à acidocline sur sol profond : 15 %), sur calcaire ou moraine	51,11 ha	49%
Z 2-13	Hêtraie-sapinière neutrocalcicole xérocline sur sol très superficiel sur calcaire	0,61 ha	1%
Z 2-14	Hêtraie-sapinière neutrocalcicole mésophile sur sol moyennement profond sur calcaire	0,42 ha	0%
Z 2-16	Sapinière-tillaie-ébrablaie-hêtraie à scolopendre sur gros blocs stabilisés	4,16 ha	4%
Z 2-18	Hêtraie-sapinière à dentaire hygrosциaphile d'ubac	0,32 ha	0%
Z 2-19	Hêtraie-sapinière neutrocalcicole d'ubac	2,66 ha	3%
Mosaïque de versants	Mosaïque de stations Z 2-21 (Hêtraie-sapinière neutrocalcicole sur sol moyennement profond : 60 %) et Z 2-22 (Hêtraie-sapinière neutrophile à acidocline sur sol profond : 40 %), sur calcaire	3,65 ha	3%
Z 2-25	Hêtraie-sapinière neutrophile à mésoacidophile sur sol moyennement profond à profond	4,20 ha	4%
Z 2-28	Frênaie-ébrablaie ripicole sur alluvions	0,66 ha	1%
Z 2-29	Aulnaie-frênaie alluviale mésohygrophile sur nappe circulante	0,35 ha	0%
	Deuxième plateau - zone 2		
	TOTAL	104,36 ha	

COMMENTAIRES : au niveau géologique, la forêt repose principalement sur des calcaires du Jurassique supérieur plutôt durs et compacts (Séquanien et Kimméridgien) ou marneux (Argovien : parcelle 17). Mais on trouve aussi un peu d'alluvions récentes ou glaciaires morainiques.

La fertilité globale de la forêt peut être jugée moyenne.

La parcelle 2 présente globalement une fertilité faible à très faible, particulièrement sur les 3/4 Sud de la parcelle.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Sapin pectiné	40%
Epicéa commun	10%
Hêtre	15%
Chêne indigène	15%
Grand érable	5%
Autres feuillus	15%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES : on notera également la présence d'ifs, d'aulnes (dans la parcelle 9) et de bouleaux, d'une plantation d'érables sycomores dans la parcelle 4 effectuée en 2002 (réussite moyenne suite à entretiens limités), d'un bel érable sycomore dans la parcelle 6 (70 cm de diamètre), d'un bel érable à feuille d'obier dans la parcelle 7 (60 cm de diamètre), d'un épicéa "ample" à large houppier (90 cm de diamètre) dans la parcelle 8 et d'un "beau" hêtre double (80 et 50 cm de diamètre) dans la même parcelle en bordure de la R.F. et du sentier jaune.

Dans la mesure du possible, on essaiera de maintenir ces arbres, dont la valeur économique est bien limitée en dehors de l'érable sycomore de la parcelle 6.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
	Zones en Hors sylviculture		
EMP	Emprise de concession d'ouvrage (ligne électrique aérienne)	0,42 ha	0%
	Types en sylviculture		
ZNA	Zone boisée non susceptible d'amélioration (station peu fertile ou écologiquement sensible, ou inaccessible)	2,73 ha	3%
	Peuplements feuillus issus de TSF		
PB	Taillis sous futaie à petits bois dominants	14,23 ha	14%
PB-BM	Taillis sous futaie à petits bois et bois moyens dominants	15,77 ha	15%
BM	Taillis sous futaie à bois moyens dominants	0,82 ha	1%
IR	Taillis sous futaie à structure irrégulière	0,72 ha	1%
	Semis ou plantations feuillus		
GP-G	Gaulis feuillus 3 m < H ≤ 8 m	1,11 ha	1%
	Jeune peuplement mélangé		
R2/GP	Gaulis/Bas-perchis résineux/feuillus, 3 m < H jusqu'à la 1 ^{ère} éclaircie (~12 m)	1,85 ha	2%
	Futaie régulière résineuse		
R3	Haut-perchis résineux de la 1 ^{ère} écl. (vers H > 12 m) à diam ≤ 25 cm	1,21 ha	1%
R4	Jeune futaie résineuse 25 < diam ≤ 40 cm	0,74 ha	1%
	Futaie jardinée résineuse (2^{ème} plateau)		
A	Futaie jardinée équilibrée, à matériel modéré (20 à 30 m ² /ha, soit 200 à 300 m ³ comm./ha, après coupe)	0,98 ha	1%
C	Futaie jardinée claire et pauvre en gros bois, résultant souvent d'un rajeunissement énergique ou d'un enrésinement naturel progressif (12 à 18 m ² /ha, soit 100 à 200 m ³ commerciaux/ha)	3,06 ha	3%
D	Futaie régularisée dans les petits bois, à densité élevée et faible diamètre maximum (dépassant rarement 50 cm)	15,01 ha	14%
E1	Futaie régularisée dans les bois moyens, riche (densité résineuse élevée)	3,41 ha	3%
E2	Futaie régularisée dans les bois moyens, claire	13,98 ha	13%
F1-	Futaie régularisée dans les gros bois, claire, avec soit du feuillu, soit des perches résineuses installées dans des trouées, mais très peu de petits bois résineux précomptables	2,78 ha	3%
F3	Futaie régularisée dans les gros bois, en cours de renouvellement, avec présence de nombreux petits bois précomptables (Nb > 30 %)	1,26 ha	1%
	Futaie irrégulière mixte		
M6	Peuplement mixte à dominante feuillue, à peuplement résineux variable, à peuplement feuillu dense généralement très riche en petits bois	18,76 ha	18%
M7	Peuplement mixte à dominante feuillue, à peuplement résineux de très faible capital (moins de 10 m ² /ha), au sein d'un peuplement globalement pauvre	2,34 ha	2%
	Peuplements irréguliers feuillus (Petite montagne jurassienne)		
3	Taillis sous futaie pauvre (G < 10 m ² /ha) balivable ou progressivement améliorable	3,18 ha	3%
	TOTAL	104,36 ha	

COMMENTAIRES : globalement, la forêt semble plutôt un peu plus riche en résineux qu'en 1998, suite à l'accroissement des jeunes peuplements de sapins. La facilité et l'abondance de la régénération naturelle résineuse (et feuillue) sont un atout indéniable pour mener à bien l'objectif de recherche d'une structure « irrégulière » durable. Il faudra toutefois veiller à favoriser ces semis lors des interventions en travaux. Les types feuillus représentent 35 % de la surface de la forêt ; 34 % de la forêt présente des types résineux jardinés, mais régularisés, et 20 % des types irréguliers mixtes.

Un inventaire en plein (recensement de toutes les tiges précomptables de plus de 17,5 cm de diamètre) a été réalisé en octobre et novembre 2017 dans les parcelles 3, 4, 5, 11 et 14 sur une surface de 29,99 hectares, soit environ 29 % de la surface en sylviculture de la forêt. Ces parcelles, plutôt riches, ne sont pas forcément représentatives de la forêt.

On trouvera les résultats, ainsi que l'évolution des peuplements depuis 1996 sur ces parcelles, en annexe.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	101,21 ha	100,07 ha
Hors sylviculture de production	3,15 ha	
TOTAL	104,36 ha	

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Sapin pectiné	+ hêtre et épicéa en mélange ; stations de plateaux (partie) et autres	60,00 ha	59,3%	100	55
Hêtre	+ sapin pectiné en mélange ; stations de versants nord et autres	30,00 ha	29,6%	100	55
Chêne sessile	voire chêne pubescent ; stations 1-3, 1-4, 1-14 et 1-27	11,21 ha	11,1%	150	50
TOTAL		101,21 ha			

COMMENTAIRES : La notion d'âge d'exploitabilité n'a pas de sens en futaie irrégulière (latence parfois importante des perches avant de parvenir à la strate supérieure).

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	7,00 ha
Surface effectivement régénérée	10,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

COMMENTAIRES : les régénérations prévues (éclairciment de plantations sous abri) ont été entièrement réalisées. Aussi, suite aux tempêtes de décembre 1999 et à diverses exploitations faisant suite aux dépérissements consécutifs à la canicule d'août 2003, d'autres zones ont été régénérées (principalement par semis naturels) dans les parcelles 3, 4 et 9.

Nouvel aménagement			
<i>Traitements avec renouvellement suivi en surface</i>	0,00 ha		
<i>Traitements en Taillis ou TSF</i>	0,00 ha		
<i>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</i>	101,21 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	20 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	150 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	20 m ² /ha	18,0 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	50%	A
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	75 tiges/ha	80 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	10,00 ha		

COMMENTAIRES : le renouvellement global (et diffus) de la forêt est estimé correct et suffisant.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	
Code	Libellé								
IRR	Irrégulier	1	1_i	6,19	5,59			10 ans	
"	"	2	2_i	9,42	9,42			12 ans	
"	"	3	3_i	5,67	5,47			9 ans	
"	"	4	4_i	5,47	5,37			9 ans	
"	"	5	5_i	8,34	8,34			10 ans	
"	"	6	6_i	7,09	7,09			10 ans	
"	"	7	7_i	5,49	4,71			13 ans	
"	"	8	8_i	10,75	10,34			12 ans	
"	"	9	9_i	9,81	9,78			10 ans	
"	"	10	10_i	4,55	3,86			12 ans	
"	"	11	11_i	6,69	6,69			10 ans	
"	"	12	12_i	4,80	4,59			10 ans	
"	"	13	13_i	3,50	3,37			10 ans	
"	"	14	14_i	4,12	4,12			9 ans	
"	"	15	15_i	5,56	5,56			10 ans	
"	"	16	16_i	3,96	3,96			10 ans	
"	"	17	17_i	2,95	2,95			10 ans	
Totaux				104,36	101,21	0,00	0,00		

COMMENTAIRES : la forêt constituera un groupe unique de futaie irrégulière, à objectif principal de production de bois d'œuvre résineux et feuillu, et de bois de chauffage feuillu, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

La surface en Hors sylviculture est localisée sur la carte d'aménagement à l'aide d'un hachuré en surimpression.

La forêt ne comporte pas de divisions.

La forêt étant traitée en Futaie irrégulière, chaque parcelle forestière est une Unité de Gestion.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	VPR résineux total	VPR feuillus total	VPR total
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG								
2018	8	8_i		IRR	10,75 ha	10,34 ha	IA.FXX	IRR	60	100	160
	15	15_i		"	5,56 ha	5,56 ha	"	"	50	100	150
	17p	17_i p	R3/R4	"	2,95 ha	0,36 ha	FA.RXX	E1	10	0	10
2019	9	9_i		IRR	9,81 ha	9,78 ha	JA.RXX	JA	300	100	400
	16	16_i		"	3,96 ha	3,96 ha	IA.FXX	IRR	0	120	120
2020	4	4_i		IRR	5,47 ha	5,37 ha	JA.RXX	JA	150	50	200
2021	3	3_i		IRR	5,67 ha	5,47 ha	JA.RXX	JA	200	60	260
	13	13_i		"	3,50 ha	3,37 ha	"	"	50	50	100
2022	11	11_i		IRR	6,69 ha	6,69 ha	JA.RXX	JA	300	100	400
	12p	12_i p	E2	"	4,80 ha	0,62 ha	"	"	30	-	30
2023	17	17_i		IRR	2,95 ha	2,95 ha	JA.RXX	JA	60	30	90
2024	6	6_i		IRR	7,09 ha	7,09 ha	JA.RXX	JA	120	80	200
2025	10	10_i		IRR	4,55 ha	3,86 ha	IA.FXX	IRR	5	50	55
	14	14_i		"	4,12 ha	4,12 ha	JA.RXX	JA	160	70	230
2026	1	1_i		IRR	6,19 ha	5,59 ha	JA.RXX	JA	100	60	160
	2p	2_i p	D et M6	"	9,42 ha	3,57 ha	IA.FXX	IRR	30	30	60
2027	5	5_i		IRR	8,34 ha	8,34 ha	JA.RXX	JA	220	120	340
	12	12_i		"	4,30 ha	4,59 ha	IA.FXX	IRR	10	50	60
2028	7	7_i		IRR	5,49 ha	4,71 ha	IA.FXX	IRR	20	100	120
	15	15_i		"	5,56 ha	5,56 ha	"	"	80	100	180
2029	4	4_i		IRR	5,47 ha	5,37 ha	JA.RXX	JA	150	50	200
	9	9_i		"	9,81 ha	9,78 ha	"	"	300	80	380
	16	16_i		"	3,96 ha	3,96 ha	IA.FXX	IRR	0	80	80
2030	3	3_i		IRR	5,67 ha	5,47 ha	JA.RXX	JA	200	60	260
	8	8_i		"	10,75 ha	10,34 ha	IA.FXX	IRR	60	100	160
2031	13	13_i		IRR	3,50 ha	3,37 ha	JA.RXX	JA	80	50	130
2032	11	11_i		IRR	6,69 ha	6,69 ha	JA.RXX	JA	300	100	400
2033	17	17_i		IRR	2,95 ha	2,95 ha	JA.RXX	JA	60	30	90
2034	6	6_i		IRR	7,09 ha	7,09 ha	JA.RXX	JA	150	80	230
2035	14	14_i		IRR	4,12 ha	4,12 ha	JA.RXX	JA	160	70	230
2036	1	1_i		IRR	6,19 ha	5,59 ha	JA.RXX	JA	100	60	160
	2	2_i		"	9,42 ha	9,42 ha	IA.FXX	IRR	60	100	160
2037	5	5_i		IRR	8,34 ha	8,34 ha	JA.RXX	JA	220	120	340
	10	10_i		"	4,55 ha	3,86 ha	IA.FXX	IRR	5	50	55
							Totaux		3800	2400	6200

Voir règles de culture particulières en annexe 4.10

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	620 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	6 200 m ³

Pour les feuillus : $V_{com\ tige} / V_{amt} = 70\ %$

Pour les résineux : $V_{com\ tige\ (sur\ écorce)} / V_{amt} = 88\ %$

Le coefficient moyen de houppier est de 40 % du volume commercial tige pour les feuillus et de 10 % du volume commercial tige sur écorce pour les résineux. **Avec les bois non précomptables (résineux et feuillus) pris en compte, les volumes commerciaux totaux seront égaux aux volumes aménagements.**

Le coefficient de passage de G à V_{amt} est de 10.

Dans l'état d'assiette, il n'est plus tenu compte de l'origine "historique" des parcelles (Saugeot ou le Puits) pour la répartition des délivrances (affouages). Les passages en coupe sont définis uniquement en fonction des besoins sylvicoles.

Document ONE

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
9 S.E 01	Dégagement, nettoyage, dépressage	Toute la forêt	40 ha		20 000 €	I
Total					20 000 €	
soit annuellement					1 000 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES : De 1998 à 2017, à peine 20 hectares ont fait l'objet de travaux sylvicoles. De 2009 à 2017, aucun travail sylvicole n'a été réalisé.

Dans ces travaux, la possibilité de devoir compléter le renouvellement du type F1- dans la parcelle 4 est prise en compte si besoin.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien des routes empierrées (surfaces et accotements)	Toute la forêt	Tout le réseau		2 000 €	E
Amélioration des pistes et places de dépôts	Toute la forêt	Tout le réseau	Meilleure desserte dans les zones les plus difficiles	2 000 €	E
Participation à la création d'une route empierrée et d'une place de dépôt avec la commune de Denezières	Hors forêt, au Sud de la parcelle 12		Réduction de la distance de débardage pour les parcelles 11 et 12	3 000 €	I
Total				7 000 €	
soit annuellement				350 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES : la desserte de la forêt communale de Saugeot est globalement assez satisfaisante ; toutefois, quelques améliorations de l'existant pourront toujours être apportées au niveau des routes, des pistes et des places de dépôts.

Les routes forestières empierrées feront l'objet d'au moins un entretien sur les 20 ans à venir et les accotements devront être fauchés régulièrement.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Création de parcellaire, y compris plaques de parcelles	Nouvelles soumissions (pilles 9p et 16)	1 km		1 000 €	I
Entretien des limites de parcelles et du périmètre	Forêt entière	20 km		10 000 €	E
Installation d'une signalétique sur l'ensemble de la forêt (panneaux d'entrée de routes forestières, ...)	Forêt			2 000 €	I
Total				13 000 €	
soit annuellement				650 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES : l'état des limites réalisé par Thomas ABEL en 2009 montre que les limites périmétrales sont matérialisées par des fossés, des falaises ou rochers naturels, des murs en pierres sèches et des bornes. Elles sont en assez bon état et ne prêtent pas à contestation.

Désignation	Longueur
Limites matérialisées ou bornées	15,0 km
Limites naturelles ou assimilées	4,0 km
Tronçons litigieux restant à borner ou à matérialiser	0,7 km
TOTAL	19,7 km

En outre, les limites de parcelles représentent 2,8 km.

Dans l'ensemble, le parcellaire (peinture rouge) est en état assez moyen fin 2017. **Certaines zones seront à entretenir rapidement et le périmètre des nouvelles soumissions sera à mettre en place dans les plus brefs délais.**

L'ensemble du parcellaire (et périmètre) sera entretenu au moins une fois durant l'aménagement, excepté les limites naturelles (falaises).

Enfin, dans la mesure du possible, on essaiera d'enlever les anciennes clôtures (barbelés), où il y en a.

2.6 Engagement environnemental

COMMENTAIRES : la commune propriétaire ne souhaite pas implanter d'îlots de vieux bois (vieillessement ou sénescence).

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de leur fonctionnalité	Oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	Oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	Oui

COMMENTAIRES : on pourra également conserver, à titre patrimonial, quelques arbres de gros diamètre, résineux et feuillus.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

Vis-à-vis du site classé (Vallée du Hérisson à Bonlieu), le traitement en irrégulier garantit une stabilité du paysage au niveau des coupes (pas de coupe rase prévue) et des travaux.